

Univers des soins de l’infirmière auxiliaire en santé mentale au Québec

En santé mentale, l’infirmière auxiliaire assume pleinement son rôle en réalisant des activités cliniques qui relèvent de son champ d’exercice ainsi que de ses activités réservées et autorisées.

CHAMP D’EXERCICE

FSC : Formule sanguine
complète

PO : Per os

IM : Intramusculaire

IV : Intraveineux

SC : Sous-cutané

PRN : Au besoin

Contribuer à l’évaluation de l’état de santé d’une personne (condition physique et mentale).

- Initier la collecte de données (ex. : PQRSTU-AMPLE, signes vitaux) lorsqu’un malaise physique ou psychologique aigu est exprimé (ex. : céphalée, anxiété) puis faire le lien avec l’infirmière ou un autre professionnel concerné;
- Réaliser et consigner au dossier ses observations de la condition mentale (ex. : apparence, comportement moteur, état émotionnel, fonctions cognitives) et de la condition physique dans le respect de son champ d’exercice;
- Contribuer à l’enseignement et à l’éducation se rapportant à la condition physique et psychologique (ex. : enseignement sur la prise de glycémie, conseils reliés à la gestion de l’anxiété) en se basant sur des documents de référence validés;
- Collaborer à la gestion des risques en réalisant un repérage, en initiant une collecte de données s’il y a lieu et en instaurant les mesures de sécurité requises selon la situation (ex. : risque suicidaire);
- Compléter des outils validés pour dépister la dépression, l’anxiété, la présence de symptômes de sevrage, etc. (ex. : PHQ-9, GAD-7, CIWA, LIE-BET).

Contribuer à la surveillance de la condition de santé de l’usager.

- Assurer la surveillance d’une médication PRN postadministration;
- Assurer la surveillance, observer et questionner les manifestations des troubles de santé mentale;
- Participer aux suivis concernant l’usager (ex. : état clinique, effets de la médication, résultats des interventions) ou d’une mesure (ex. : mesure de contrôle), en collaboration avec l’équipe interdisciplinaire;
- Assurer la surveillance de certains paramètres (ex. : douleur, anxiété) suivant son initiative, les directives du PTI, les protocoles ou procédures ou encore selon le plan individualisé de l’usager;
- Repérer les risques d’atteinte à l’intégrité de la peau;
- Surveiller l’intégrité de la peau d’un usager sous contention ou chez un utilisateur de drogues injectables.

Contribuer à l’application des diverses mesures et traitements.

- Contribuer à appliquer ou à cesser une mesure de contrôle lorsque requis;
- Contribuer à rechercher et appliquer des mesures alternatives;
- Installer la bobine de stimulation et ajuster les paramètres du stimulateur magnétique selon les directives du psychiatre sur place (SMTr).

ACTIVITÉS RÉSERVÉES

Appliquer des mesures invasives d’entretien du matériel thérapeutique.

- Irriguer un tube de gavage (ex. : tube nasogastrique) auprès d’une clientèle présentant un trouble de conduite alimentaire;
- Irriguer une sonde vésicale chez un usager ayant une comorbidité physique.

Effectuer des prélèvements, selon une ordonnance.

- Effectuer un prélèvement sanguin par ponction capillaire (ex. : glycémie capillaire, ponction capillaire pour FSC chez un usager sous clozapine);
- Effectuer un prélèvement urinaire (ex. : analyse, drogue de rue);
- Effectuer un prélèvement pour le dépistage de maladies infectieuses (ex. : influenza, COVID).

Administrar, par des voies autres que la voie intraveineuse, des médicaments ou d’autres substances, lorsqu’ils font l’objet d’une ordonnance.

- Administrer la médication régulière prescrite en lien avec la condition physique (ex. : Lipitor^{MD} PO, insuline SC, Timolol^{MD} ophtalmique) et mentale (ex. : Seroquel XR^{MD} PO, Invega Sustenna^{MD} IM);
- Administrer la médication PRN en suivant les directives infirmières associées ou les indications précisées dans l’ordonnance;
- Collaborer aux situations de crise ou d’urgence en administrant une médication PRN (ex. : Haldol^{MD}, Ativan^{MD} PO ou IM) en suivant les directives infirmières et médicales associées;
- Administrer de l’oxygène (ex. : via lunettes nasales, tente faciale, etc.).

Observer l’état de conscience d’une personne et surveiller les signes neurologiques.

- Objectiver l’état de conscience d’un usager ayant consommé une substance psychoactive de type déprimeur (ex. : alcool, opiacés) à l’aide d’une échelle standardisée (ex. : l’échelle de sédation de RAMSAY et l’échelle de sédation PASERO);
- Compléter l’échelle de Glasgow pour la surveillance postchute d’un usager ayant chuté avec impact crânien.

Mélanger des substances en vue de compléter la préparation d’un médicament, selon une ordonnance.

- Préparer de la médication injectable longue action (ex. : antipsychotique à longue action tel que Risperdal Consta^{MD} et Abilify Maintena^{MD});
- Préparer de la médication injectable en contexte de crise (ex. : Haldol^{MD} et Ativan^{MD}).

Prodiguer des soins et des traitements reliés aux plaies et aux altérations de la peau et des téguments, selon une ordonnance ou selon le plan de traitement infirmier.

- Effectuer un changement de pansement (ex. : postautomutilation, engelure, lésion associée à l’utilisation de drogues injectables) en suivant le plan de traitement élaboré par l’infirmière et documenter ses observations;
- Contribuer à la collecte des données en lien avec le risque de lésion de la peau (ex. : échelle de BRADEN);
- Dispenser l’enseignement prévu en collaboration avec l’infirmière pour prévenir les engelures chez un usager sans domicile fixe.

Contribuer à la vaccination dans le cadre d’une activité découlant de l’application de la *Loi sur la santé publique*.

- Administrer un vaccin selon le *Protocole d’immunisation du Québec* (PIQ) suite à l’évaluation infirmière;
- Promouvoir la vaccination antigrippale auprès des personnes vulnérables et à risque de complications.

Introduire un instrument, selon une ordonnance, dans une veine périphérique à des fins de prélèvement, lorsqu’une attestation de formation lui est délivrée par l’Ordre dans le cadre d’un règlement pris en application du paragraphe o de l’article 94.

- Effectuer un prélèvement sanguin par ponction veineuse dans le suivi de la médication psychiatrique (ex. : dosages sanguins de la clozapine, de l’Épival^{MD} et du lithium);
- Effectuer un prélèvement sanguin par ponction veineuse dans le suivi de la condition physique (ex. : hémocultures, FSC).

Introduire un instrument ou un doigt, selon une ordonnance, au-delà du vestibule nasal, des grandes lèvres, du méat urinaire, de la marge de l’anus ou dans une ouverture artificielle du corps humain.

- Administrer un médicament par voie rectale (ex. : Diazepam^{MD}, Tyléno^{MD});
- Administrer un lavement par voie rectale pour résoudre une constipation (ex. : effet indésirable d’un antipsychotique);
- Initier la mesure de la température corporelle par voie rectale;
- Installer une sonde urinaire;
- Installer un tube naso-gastrique (ex. : chez un usager ayant un trouble de conduite alimentaire).

Contribuer à la thérapie intraveineuse.

Effectuer l’installation d’un cathéter intraveineux (ex. : chez un usager qui recevra thiamine IV par l’infirmière pour le sevrage d’alcool).

Références :

Consultation du Service conseil
de l’OIIAQ, décembre 2025.

OIIAQ, Activités professionnelles.
Récupéré de <https://www.oiaq.org/activites-professionnelles>
[en ligne, consulté en
octobre 2025]

OIIAQ, Soins en santé mentale.
Récupéré de <https://www.oiaq.org/questions/divers-aspects-de-la-pratique-professionnelle/soins-en-sante-mentale>
[en ligne, consulté en
octobre 2025]

ACTIVITÉS AUTORISÉES